THÈME III

Chapitre 2. PREVENIR LES RISQUES

Apports pour une Mise en partage :

Reconnaître un risque majeur

Un risque majeur est un danger qui menace de nombreuses personnes mais qui aboutit très rarement à une catastrophe.

D'une part, ce sont des <u>risques naturels</u> : inondation, séisme, cyclone ou tempête, glissement de terrain...

D'autre part, ce sont des <u>risques technologiques</u> : explosion d'usine, rupture de barrage, accident chimique ou nucléaire...

Le rôle des pouvoirs publics

L'Etat et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) mettent en place des dispositifs de prévention.

Si une catastrophe a lieu, les personnels de Sécurité civile interviennent pour porter secours.

THÈME III

Chapitre 2. PREVENIR LES RISQUES

Apports pour une Mise en partage :

S'informer des risques

La sécurité collective est de la responsabilité de tous.

Tout habitant doit s'informer sur les risques majeurs qui menacent sa commune.

Ces informations figurent dans le DICRIM.

Agir pour la sécurité collective

Pour sa propre sécurité et celle des autres, chacun doit obligatoirement respecter les consignes officielles.

Pour la sécurité collective, certains d'entre nous deviennent par exemple pompier volontaire ou membre de la Protection civile.

Cet engagement personnel est un acte de solidarité.